



Concours national d'aide à la création d'entreprises
de technologies innovantes
2013

DOSSIER DE PRESSE

15^e concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

Remise des Prix – mardi 2 juillet 2013

Cécile Corradin – 01 55 55 99 12
Elodie Flora – 01 55 55 81 49



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

bpifrance



SOMMAIRE

- **Edito de Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
- **Introduction**
- **Le concours, acteur incontournable de l'innovation depuis 15 ans**
- **La promotion 2013 : 175 lauréats**
- **L'accompagnement et la formation des lauréats, une priorité pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
- **Le jury 2013**
- **La parole aux anciens lauréats**
 - ⇒ Bertin Nahum – Société Medtech
 - ⇒ Aurélien Lugardon – Société Naskeo environnement
 - ⇒ Florence Hallouin - Société Génération Plume



➤ EDITO DE GENEVIEVE FIORASO, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

L'innovation est un levier majeur pour la recherche de notre pays. Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, par lequel le Gouvernement a traduit sa volonté de restaurer la compétitivité par la qualité, place le soutien à l'innovation au cœur de sa politique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est concerné au premier plan par cet enjeu. En effet, si la France est à la 6^e place pour la recherche, avec le CNRS comme premier publiant mondial, elle n'est qu'au 25^e rang pour l'innovation. C'est donc la transformation de l'invention du laboratoire en innovation industrielle ou de services, donc en emplois, qui doit être améliorée : le fameux passage appelé « vallée de la mort » doit être accompagné et devenir un passage « de vie » vers l'entreprise.

C'est pourquoi j'ai annoncé le 7 novembre dernier, au lendemain de la présentation du Pacte national par le Premier ministre, 15 mesures pour une nouvelle dynamique du transfert de technologies et une optimisation du système d'innovation en France. Le gouvernement de Lionel Jospin a donné un véritable élan au transfert avec la loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche. Elle a entraîné la création des premiers dispositifs de transfert de la recherche publique, les incubateurs, les premières dispositions en faveur de la mobilité des chercheurs vers les entreprises et le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

Lancé en 1999 par le ministère en charge de la recherche dans le but de détecter et de faire émerger des entreprises innovantes s'appuyant sur les technologies, le concours remplit avec succès son rôle en favorisant le transfert par la création d'entreprises. Fin 2012, ce sont près de 1 500 entreprises de technologies innovantes qui ont été créées par plus de 2 700 lauréats, avec un excellent taux de survie de 70 %.

Quinze ans après son lancement, le concours est devenu un dispositif phare du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Seul dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes qui intervient en subvention et sans conditions de fonds propres, il constitue un dispositif unique en France et en Europe d'aide au démarrage de l'entreprise, avec 358 millions d'euros mobilisés depuis sa création.

Cette édition récompense 175 lauréats parmi près de 900 candidatures reçues : 55 lauréats « création-développement » sont distingués par le jury national et 120 lauréats « en émergence » sont sélectionnés par des jurys régionaux. Cinq lauréats régionaux « en émergence » sont

également récompensés au niveau national par un prix supplémentaire. Je tiens à souligner la part grandissante des projets issus de la recherche publique. Ils représentaient seulement 37 % des projets en 2000. Depuis 2007, ils sont majoritaires et constituent, en 2013, 61 % des projets. C'est une véritable source de fierté pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et un gage de réussite pour les dispositifs d'accompagnement qu'il a mis en place.

Je tiens à saluer notre partenaire OSEO, devenu bpifrance, qui participe à l'organisation du concours depuis ses débuts, les membres des jurys régionaux et national et la Présidente du jury national pour son engagement.

Pour sa quinzième édition, le concours a encore montré toute l'utilité à soutenir la création d'entreprises de technologies innovantes, mission que le ministère entend non seulement conforter mais encore renforcer, grâce à la pérennisation et la redynamisation d'un dispositif fort de son succès.

Lors du discours de clôture des Assises de l'entrepreneuriat, le Président de la République a énoncé que notre « premier devoir c'est de stimuler l'esprit d'entreprise, l'initiative » et donc de « mobiliser tous les talents ». Je souhaite donc à ces talents d'aujourd'hui toute la réussite dans leurs projets de création d'entreprises innovantes. C'est grâce à eux que l'innovation et la recherche peuvent servir de pilier à la compétitivité et à la croissance, et que nous pourrons bâtir la France de demain.



➤ INTRODUCTION

15^E EDITION DU CONCOURS NATIONAL D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES : 175 LAUREATS RECOMPENSES

Depuis 1999, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes assure avec succès son rôle structurant de l'écosystème de l'innovation et mobilisateur pour les porteurs d'idées et de projets innovants. Il suscite près d'un millier de candidatures par an (19 217 projets déposés en 15 ans) et récompense selon les années de 60 à 150 lauréats par promotion. Il permet ainsi de faire mûrir les projets « en émergence » et apporte aux entreprises créées par les lauréats « création-développement » un soutien financier significatif, reconnu comme premier financement d'amorçage en France.

BILAN

15 éditions du concours

358 M€ mobilisés

19 217 candidatures

2 885 lauréats

1 476 entreprises créées

- ⇒ Une montée en puissance continue des projets issus de la **recherche publique**, plus de 60 % depuis 2011
- ⇒ **Près de 1500 entreprises** de technologies innovantes **créées** grâce à la contribution du concours
- ⇒ Un excellent taux de survie : **70 % des entreprises créées** sont toujours en activité



➤ LE CONCOURS, ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'INNOVATION DEPUIS 15 ANS

Depuis son lancement, en 1999, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes soutient de façon déterminante la création d'entreprises innovantes en France en suscitant plus d'un millier de candidatures par an. Son objectif est double :

- ⇒ favoriser la diffusion des résultats de la recherche dans le monde économique ;
- ⇒ détecter et faire émerger des projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes en offrant un soutien financier et un accompagnement adaptés.

En quinze éditions, le concours a rempli ces objectifs :

- ⇒ depuis 1999, il a permis la création de près de 1 500 entreprises, caractérisées par un excellent taux de survie estimé à 70 % ;
- ⇒ près de la moitié de ces entreprises (soit 46 %) sont issues de la recherche publique, avec une nette progression ces dernières années : 54 % des entreprises créées entre 2008 et 2012 proviennent de la recherche publique.

Le concours soutient 2 catégories de projets :

- ⇒ **Les projets de la catégorie « création-développement »** concernent des projets pour lesquels la création d'entreprise peut être envisagée à court terme : la phase preuve du concept doit être déjà réalisée et devient un critère essentiel dans l'évaluation des projets de cette catégorie ;
- ⇒ **Les projets de la catégorie « en émergence »** sont des projets qui nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique.

Depuis l'édition 2012 du concours, le jury national porte plus particulièrement son attention sur les projets « création-développement ».

L'organisation du processus d'expertise et de sélection des projets « en émergence » est confiée à OSEO.



➤ LA PROMOTION 2013 : 175 LAUREATS

175 lauréats ont été sélectionnés parmi 897 candidatures reçues

⇒ **Le jury national a distingué 55 lauréats « création-développement » parmi 393 candidats**

Ces lauréats ont déjà établi la preuve du concept, ils envisagent la création d'une entreprise à court terme ou viennent de créer leur entreprise. L'entreprise ainsi créée reçoit une subvention d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 450 000 €.

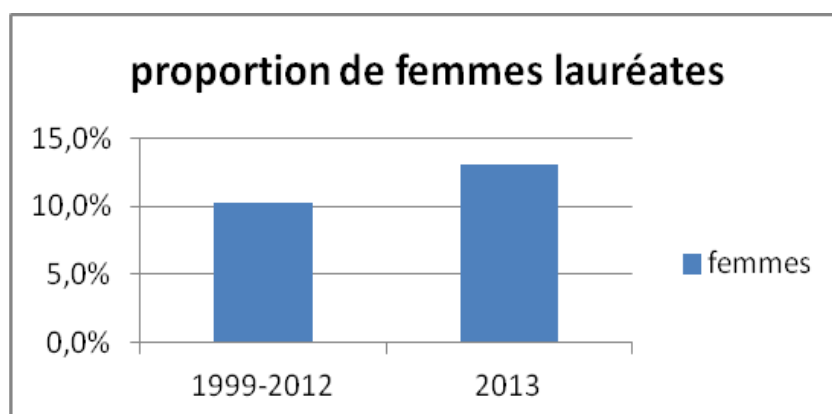
⇒ **Les jurys régionaux ont choisi 120 lauréats « en émergence » parmi 504 candidats**

Ces lauréats reçoivent à titre personnel une subvention allant jusqu'à 45 000 € pour financer les études préalables à la création d'une entreprise.

Parmi ces lauréats, 5 se sont vu attribuer des prix spéciaux par le jury national dont 4 dotations en numéraire d'un montant de 5 000 € et un prix « coup de cœur » qui bénéficiera d'une expertise par les cabinets Ernst & Young et Aptitudes Alternatives.

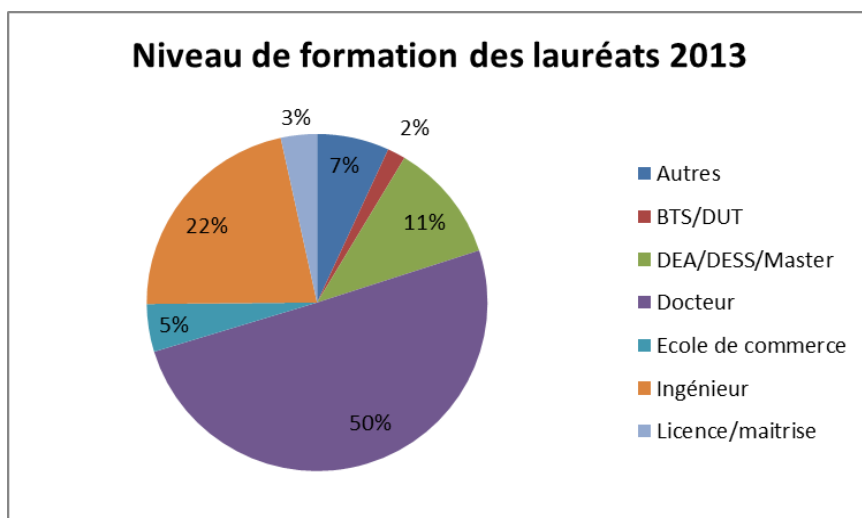
➤ UNE PLUS GRANDE PART DE FEMMES LAUREATES

En 2013, la proportion de femmes lauréates du concours est plus élevée que la moyenne, 23 des 175 lauréats sont des lauréates, soit 13,1 % contre 10,6 % depuis 1999.



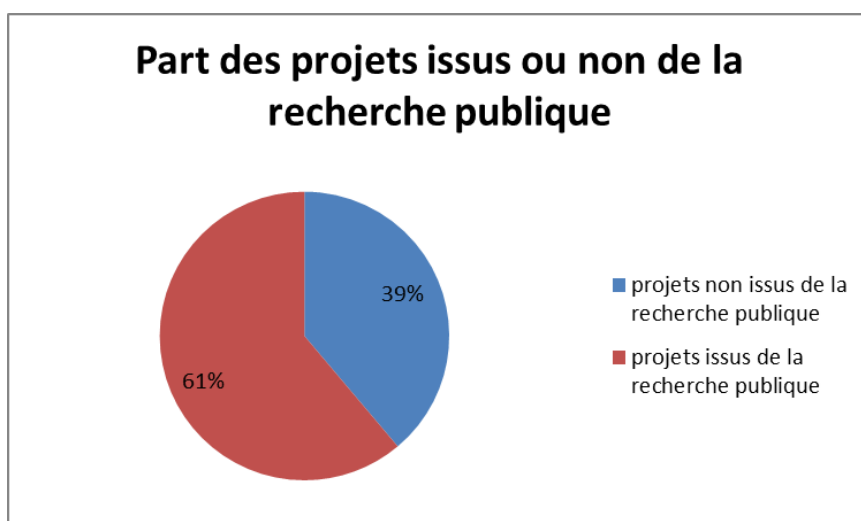
➤ UN NIVEAU DE FORMATION ELEVE

Le niveau de formation des lauréats est élevé avec une très forte majorité de docteurs, qui représentent la moitié des lauréats et une part importante d'ingénieurs (22 %). 91 % des lauréats ont un niveau d'études au moins égal à la licence.



➤ PLUS DE 60% DES PROJETS DES LAUREATS SONT ISSUS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

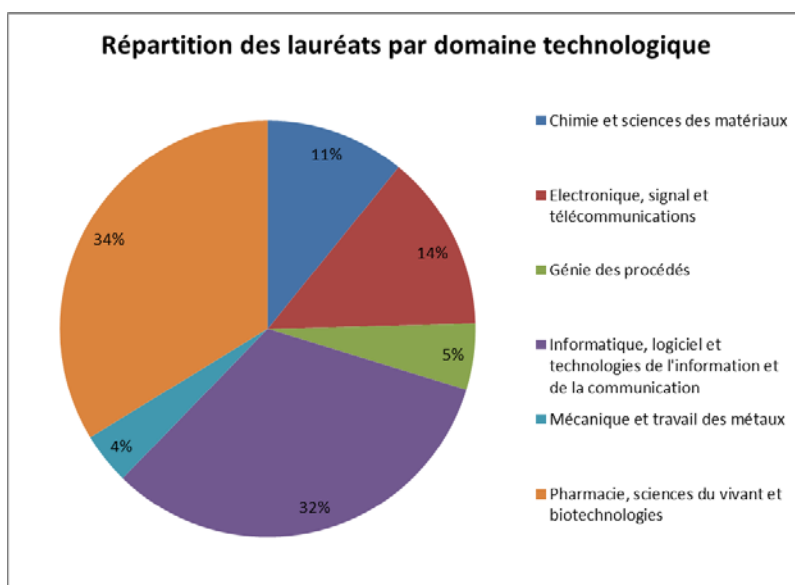
La part des projets des lauréats issus de la recherche publique est en hausse continue depuis 2004. En 2007, ils deviennent les plus nombreux et représentent plus de 60 % des projets des lauréats en 2011. En 2013, cette prédominance se confirme : 61 % des projets mettent en œuvre des résultats de la recherche publique. La place de la recherche publique dans la création d'entreprises de technologies innovantes issues du concours se renforce chaque année.



En 2013, 59 % des lauréats ont été accompagnés par un incubateur public, signe d'une synergie entre acteurs situés en amont de la création d'entreprise et le concours.

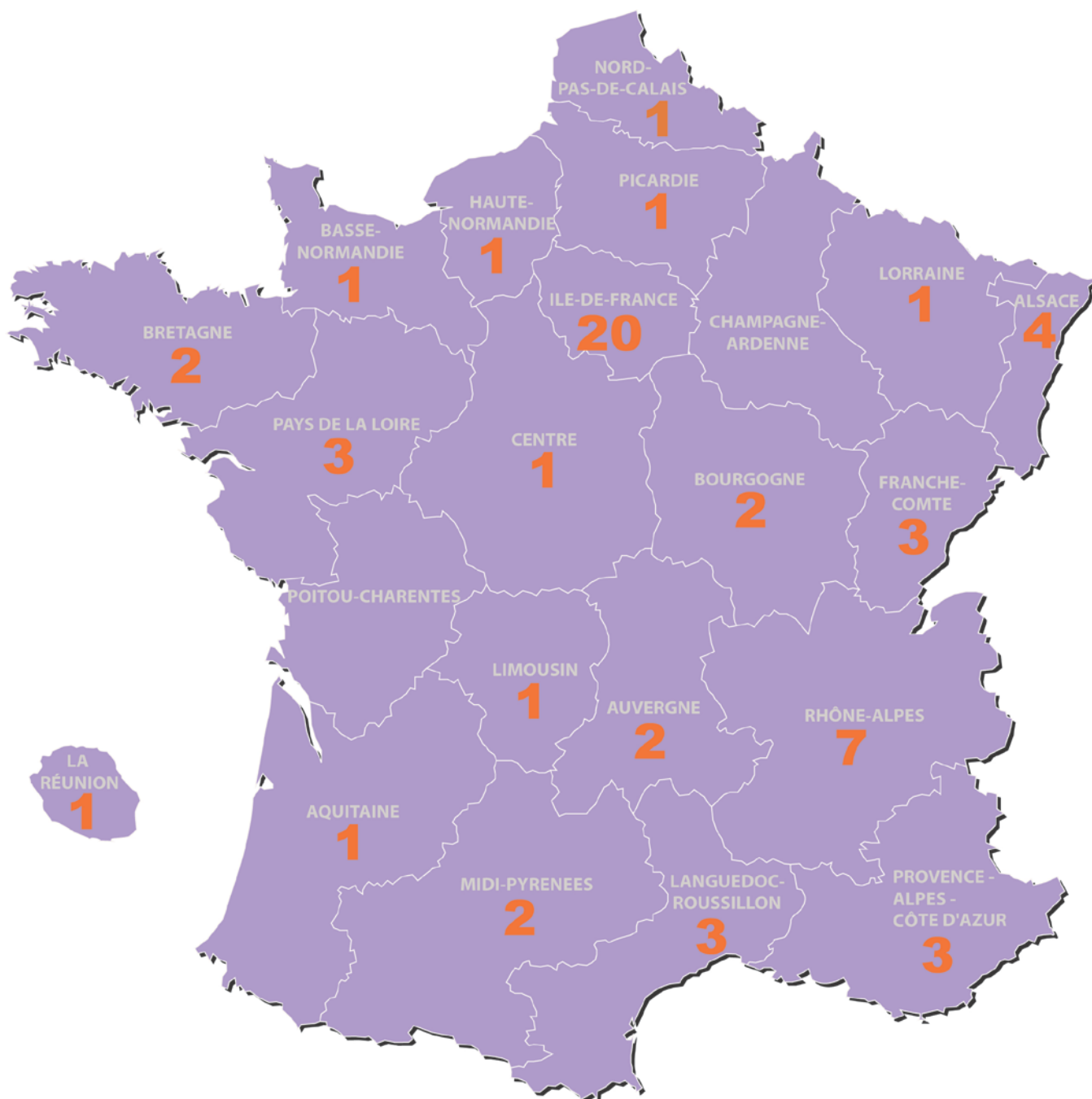
➤ **DOMAINES TECHNOLOGIQUES : LES SECTEURS DE L'INFORMATIQUE ET DES BIOTECHNOLOGIES PREDOMINENT**

L'année 2013 confirme une tendance à l'équilibre entre les deux domaines prédominant, le secteur « Pharmacie, sciences du vivant et biotechnologies » avec 34 % et le secteur de l'informatique avec 32 %. Ils représentent ainsi les deux tiers des projets des lauréats alors que le secteur informatique avait initié une baisse en 2007, tandis que le secteur des « Pharmacie, sciences du vivant et biotechnologies » progressait remarquablement.



49% des lauréats présentent un projet prenant en compte la dimension développement durable.

➤ **LES 55 LAUREATS « CREATION-DEVELOPPEMENT » ET LES 5 PRIX SPECIAUX DE LA PROMOTION 2013**



SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - JUILLET 2013



➤ L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES LAUREATS, UNE PRIORITE POUR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Au-delà du soutien financier apporté par le concours, un dispositif d'accompagnement et de formation a été mis en place pour apporter aux lauréats les meilleures chances de réussite.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est conscient qu'un accompagnement performant est la clef de la réussite d'un jeune entrepreneur.

En 2013, les lauréats pourront bénéficier comme les années précédentes du dispositif suivant :

➤ UNE JOURNEE D'ATELIERS ET DE RENCONTRES ORGANISEE PAR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET BPIFRANCE

Le Forum « 1ers contacts » s'adresse à l'ensemble des lauréats qui bénéficient pendant une journée d'un premier accompagnement dont le but est de les sensibiliser sur les sujets clés de la création d'entreprise grâce à des ateliers thématiques : financement, marketing, réseaux sociaux, export, propriété industrielle, ressources humaines, régime fiscal... Ils pourront aussi rencontrer les acteurs de la création d'entreprises et les investisseurs lors de rendez-vous organisés et profiter du retour d'expérience d'entrepreneurs, parmi lesquels d'anciens lauréats.

➤ DES FORMATIONS A L'ENTREPRENEURIAT DANS LES MEILLEURES ECOLES DE COMMERCE

L'EM Lyon, via sa fondation, organise une formation à la gestion et au développement international des créations d'entreprises innovantes. Le partenariat MESR/EM Lyon permet de proposer à une sélection de lauréats « création-développement » particulièrement motivés, maîtrisant l'usage de l'anglais et dont les projets présentent une dimension internationale, deux formations d'une semaine, une à Lyon et une à l'étranger.

HEC, à travers son centre d'Entrepreneuriat et d'Innovation et en partenariat avec le MESR, propose à une sélection de lauréats du concours 2012 une participation à Challenge+, programme au service de la création d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance, qui aide les porteurs de projets à formuler leur plan de développement et les accompagne à tous les stades d'avancement de leur projet.



➤ LE JURY 2013

Le jury national du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes est composé d'une trentaine de personnalités du monde industriel, de la recherche et de la finance, choisis pour leur connaissance et leur expérience de la création d'entreprise innovante.

Le jury national du concours 2013 a été présidé par **Martha Crawford Heitzmann**, Directrice R&D et Innovation du groupe AREVA. **Gilles Copin**, Professeur d'entrepreneuriat et responsable des programmes Gestion de l'innovation, EM Lyon a en assuré la Vice-présidence.

MEMBRES

AUGE Pascale – Chef du service de Transfert de Technologie et Incubateur - Institut Pasteur

BENOIT Xavier – Président de l'ASRC – Directeur technique, Innovation, Qualité-ADENEO

BRENIAUX François – Chargé d'investissement - CEA Valorisation

BUISSON Laurent – Directeur général délégué de la Recherche et du Transfert de Technologie - UPMC

CLEMENT Daniel – Directeur scientifique adjoint de la Stratégie, de la Recherche et de l'International – ADEME

COLAITIS Françoise – Déléguée adjointe CAP DIGITAL Paris Région

COUTET Mathieu – Directeur des investissements – INSERM Transfert Initiative

DIMARCO Luc – Directeur délégué de l'Institut Hospitalo-universitaire de Strasbourg

DUPREY Arnaud – Directeur général de l'Association des Instituts Carnot

DUBS Aurélie - Responsable Propriété intellectuelle –Valorisation - Groupe Soufflet

EYMARD Denis - Directeur Délégué à l'Innovation et la Valorisation de la R&D – CETIM

FOATA Laurent – Directeur d'investissement – AXA Private Equity

GEORGES Thierry – Président OXXIUS

GERARD Bruno – Président OXAND

GOHAR Pierre – Directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises - CNRS

ISELIN Frédéric – Directeur – Centre d'Entrepreneuriat et d'innovation HEC

JACQUEMIN Claude - Administrateur de France Angel – Président de Sud Angels

JACQUIN Gérard - Directeur de l'Innovation et des Systèmes d'Information – INRA Transfert

LAMEIGNERE Eric – Directeur Genopole Entreprise

LESAGE Emilie – Responsable du Pole instrumentation – INPI

LIBAUDIERE Emmanuel – Délégué général programme « Innotech Entreprendre », réseau Entreprendre

LOUAFI Chahra – Directeur d'investissement - CDC Entreprises

MARTY Eric- Membre du Directoire EMERTEC

PELLAT Sophie – Partenaire – IT Translation

POUPART Christophe – Vice-président RETIS

PROUX Vanessa – Directrice Sup Biotech

VUARIN Philippe - Agence Pour la Création d'Entreprises



➤ **BERTIN NAHUM – SOCIÉTÉ MEDTECH**
LAUREAT « CREATION-DEVELOPPEMENT » 2002
DOMAINE MECANIQUE ET TRAVAIL DES MATERIAUX



Créée en 2002, la société Medtech fabrique et commercialise des robots ROSA™ d'assistance au guidage d'instruments de fraisage de tissus osseux pour les interventions neurochirurgicales.

Medtech emploie aujourd'hui 20 salariés et génère un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros.

Parlez-nous de votre projet d'entreprise. Comment est-il né ?

A la fin de mon cursus d'études à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) à Lyon, j'ai participé à la conception d'un logiciel capable de détecter automatiquement des lésions crâniennes à partir de scanners. Cela m'a donné envie de consacrer ma carrière aux patients à travers la création de robots susceptibles d'accompagner les chirurgiens dans leurs opérations. En 2002, j'ai créé ma propre société de robotique chirurgicale, Medtech.

Le premier robot chirurgical conçu par Medtech, BRIGIT, était dédié à la chirurgie du genou. C'est d'ailleurs lui qui nous a permis d'être lauréats du concours en 2002.

En 2006 le groupe américain Zimmer, leader mondial de la chirurgie orthopédique, nous a racheté l'ensemble du portefeuille de brevets de BRIGIT. Nous avons alors décidé de réinvestir ces moyens dans la conception d'un nouveau robot d'assistance à la neurochirurgie : ROSA™. Ce robot est dédié aux procédures neurochirurgicales mini-invasives comme par exemple le traitement des tumeurs cérébrales, de la maladie de Parkinson et de l'épilepsie.

A ce jour, plus de 1000 patients ont été opérés par le robot ROSA™ en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne), en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et en Chine.

En quoi le concours vous a-t-il aidé ?

Le concours a été central pour la création de Medtech car la société a nécessité beaucoup de capitaux pour démarrer. La subvention que m'a accordée le concours m'a permis de créer la société et d'amorcer les premiers développements.

Les aides sont importantes pour financer l'amorçage en France dans un contexte où le capital-risque s'en détourne. S'il n'y avait pas les aides publiques, il y aurait très peu d'entreprises innovantes en France.

Quel bilan faites-vous de ces dernières années et quels sont vos projets à venir ?

Aujourd'hui, Medtech poursuit sa stratégie d'innovation avec un nouveau projet R&D soutenu par la Région Languedoc-Roussillon et bpifrance et s'attaque à la chirurgie du rachis, un domaine complexe pour lequel les neurochirurgiens sont demandeurs de technologies robotiques.

En 10 ans d'existence, Medtech a pu asseoir sa présence au niveau international avec son siège social à Montpellier, sa filiale à New-York et son réseau étendu de distributeurs.

Nous sommes aujourd'hui présents dans plus d'une trentaine de pays et nous visons deux nouveaux marchés : l'Asie et le Moyen Orient.

Quels conseils donneriez-vous aux lauréats 2013 ?

Le conseil que je peux leur donner, c'est : croyez en vous !

En France, nous avons la chance d'avoir d'excellentes formations et de bénéficier d'un réel soutien de l'Etat en tant qu'entreprise innovante. Il est aussi possible d'obtenir de l'aide de la part des collectivités territoriales. Tout ceci demande un travail de longue haleine mais c'est un atout.

Le sentiment d'utilité est un bon fil conducteur. C'est ce qui m'a guidé vers le domaine de la santé et c'est une réelle source de satisfaction. L'innovation doit changer le quotidien des gens. Il faut remettre en cause l'existant et réfléchir à de nouvelles idées pour faire les choses autrement. L'innovation demande de la ténacité.

J'entends souvent des discours du type : on n'y arrivera jamais ! Si on réfléchit rationnellement, il est vrai qu'il est toujours possible d'échouer. Mais si un projet n'aboutit pas, il ne faut pas se décourager et apprendre à rebondir, car cela fait également partie de la vie des projets.



➤ AURELIEN LUGARDON – SOCIÉTÉ NASKEO

ENVIRONNEMENT

LAUREAT 2005 « EN EMERGENCE » ET 2006 « CREATION-DEVELOPPEMENT »

DOMAINE BIOTECHNOLOGIES



Fondée en 2005, la société Naskeo Environnement développe, conçoit, construit et assure la maintenance des usines de production de biogaz. Ce projet est issu des résultats de la recherche publique.

Naskeo environnement compte aujourd'hui 40 salariés et a généré un chiffre d'affaires de 8,6 millions d'euros en 2012.

Parlez-nous de votre projet d'entreprise. Comment est-il né ?

Porté par Aurélien Lugardon et Damien Delhomme, ingénieurs de l'Ecole Centrale Paris, ainsi que par Marc Bauzet, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen et du mastèresSpécialisé Technologie et Management de l'Ecole Centrale Paris (ECP), le projet Naskeo a vu le jour en septembre 2003 autour d'un projet d'étude sur le thème « l'étude technologique et économique du développement de la digestion anaérobie en France et en Europe ».

Au cours de ce projet, l'équipe a découvert le fort potentiel de la méthanisation agricole et territoriale. Les perspectives étaient telles que l'équipe a décidé, en janvier 2004, de se lancer dans la création d'une entreprise positionnée sur ce secteur. Pour cela, l'équipe s'est élargie avec l'entrée d'un nouveau membre, Sylvain Frédéric, diplômé de l'Ecole Normale Supérieure Ulm et de l'Institut National Agronomique Paris Grignon, qui a apporté au projet ses compétences en biologie et biochimie.

Suite au démarrage d'une collaboration étroite avec le Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement de l'INRA en janvier 2005, la société Naskeo Environnement a été créée le 4 mai 2005 et l'équipe a immédiatement signé un premier contrat de de construction d'unité de méthanisation.

Avec plus d'une dizaine d'unités en construction ou en fonctionnement, Naskeo Environnement est aujourd'hui le plus gros acteur français indépendant dans le domaine de la méthanisation agricole et territoriale.

Sur le plan de la recherche et du développement, Naskeo s'appuie pour sur un partenariat avec le Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement de l'INRA, situé à Narbonne, avec lequel elle dispose de plusieurs accords de recherche.

Naskeo est également certifié ISO 9001 pour ses activités d'études et de développement de projets.

En quoi le concours vous a-t-il aidé ?

Le concours nous a permis de co-financer nos deux premières années d'existence : construction de prototypes, lancement de nos démarches commerciales, recrutement de nos premiers salariés au bureau d'études. Le concours a également constitué un label très valorisé par notre partenaire de recherche (l'INRA) et nos partenaires financiers (fonds d'investissement, banques).

Quel bilan faites-vous de ces dernières années et quels sont vos projets à venir ?

La société a connu ces dernières années une très forte croissance. Naskeo compte actuellement une quarantaine de salariés et réalise un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros. Les prochaines étapes consistent à développer des services autour de notre métier de constructeur d'unités de méthanisation (assistance technique, suivi biologique, maintenance) et à commencer une démarche à l'export.

Quels conseils donneriez-vous aux lauréats 2013 ?

Aller au plus tôt à la rencontre de son marché, ne pas attendre que le produit soit prêt. Savoir rebondir en cas d'échec : changer de produits ou de modèle économique plusieurs fois est normal lors d'une création d'entreprise.



➤ FLORENCE HALLOUIN - SOCIÉTÉ GÉNÉRATION PLUME

LAUREATE 2009 « EN EMERGENCE » ET 2010 « CREATION-DEVELOPPEMENT »

DOMAINE PROCÉDES PHARMACEUTIQUES



Start-up éco-innovante, Génération Plume s'est fixé pour mission d'apporter une solution durable au besoin de «changer les bébés» grâce à la Couche Hamac®, un sous-vêtement pour bébé à mi-chemin entre la couche jetable et la couche lavable.

Parlez-nous de votre projet d'entreprise. Comment est-il né ?

Chaque année en France, plus de 4 milliards de couches sont jetées, elles représentent près de 10% de nos déchets. La moitié de ces couches est incinérée, l'autre moitié est enfouie. Un enfant, de la naissance à la propreté, consommera 5000 couches, soit 1 tonne de déchets. Les couches bébé représentent bien un énorme enjeu en termes d'impact environnemental, de pollution de l'air et des sols et de gestion des volumes de déchets pour la collectivité.

La société Génération Plume, sous la marque Hamac, conçoit, fabrique et commercialise des produits éco-innovants. Elle a mis sur le marché une couche pour bébé réutilisable très performante et brevetée. Il s'agit d'une couche idéale à tous points de vue :

- Garantie Anti-fuite : système breveté à l'international + validé par le personnel de crèches ;
- Pratique : change ultra-simple, séchage ultra-rapide ;
- Saine : Zéro produit chimique, textiles techniques assurant la respiration et l'hygiène de la peau, Certification Oko Tex 100 classe 1 ;
- Facile : on choisit de l'utiliser en mode lavable ou jetable ;
- Ecologique : 1 tonne de déchets en moins par enfant, 76% de réduction d'émissions de CO2 ;
- Economique : 900€ économisés pour un enfant par rapport aux couches jetables ;
- Entièrement fabriquée en France (Label Origine France Garantie).

En quoi le concours vous a-t-il aidé ?

Nous avons été lauréats 2 fois : »En émergence « en 2009 et « Création Développement » en 2010. Au-delà de l'enveloppe financière indispensable et précieuse dont nous avons bénéficié, le concours nous a donné la légitimité et la crédibilité nécessaires pour recruter, lever des fonds, avoir la confiance de nos premiers partenaires et nous a ouvert à un réseau de qualité.

Quel bilan faites-vous de ces dernières années et quels sont vos projets à venir ?

Notre première innovation nous a permis de nous lancer et nous avons constaté aussi que ce succès n'était pas suffisant pour durer, nous devons sans arrêt innover, communiquer et nous remettre en question pour avancer.

En France, nous devenons la seule alternative vraiment efficace, écologique et pratique face aux couches jetables. Notre objectif à 3 ans : devenir le leader européen de l'alternative aux couches jetables, en s'appuyant sur de nouveaux marchés, forts de nos premiers succès en France.

Quels conseils donneriez-vous aux lauréats 2013 ?

Déjà je les félicite d'être lauréats et je leur conseillerais de ne pas hésiter à se remettre en question et surtout d'être à l'écoute de tous, tout en gardant - c'est important - son intuition, sa vision.